

<b>Zeitschrift:</b>	Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
<b>Herausgeber:</b>	Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
<b>Band:</b>	7 (1931-1932)
<b>Heft:</b>	4
<b>Artikel:</b>	Toujours et encore le casque!
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-705124">https://doi.org/10.5169/seals-705124</a>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

La population passive qui n'a pas besoin de rester dans la zone gazée, peut se protéger en employant les moyens de défense collective ou quitter ces régions.

De tous les moyens de défense dont il est parlé ci-dessus, le plus efficace pour la protection de la population civile, en cas d'attaque aérienne, est certainement l'avion de chasse. Cette protection active par les avions de chasse n'est toutefois pas suffisante et elle doit être complétée par les autres moyens de défense: les actifs et les passifs, dont il est parlé plus haut.

Si par l'emploi de ces moyens les dangers de guerre chimique ne sont pas toutefois écartés complètement, ils peuvent tout au moins être diminués dans de telles proportions qu'une attaque par les gaz ne tournera jamais au désastre.

Il est de notre devoir, soit comme civils, soit en qualité de soldats, d'une part, d'éclairer la population en lui disant la vérité sur la situation et aussi de mettre au point les fausses assertions et les interprétations erronées qui ont été émises par la presse tout récemment, d'autre part, d'organiser la défense active et passive contre les gaz, en la considérant comme une nouvelle arme de la défense nationale, que ce soit sur le front ou à l'arrière, de façon que chacun de nos voisins en vienne forcément à cette conclusion: « Ce que je pourrais obtenir en attaquant la Suisse, même si les circonstances m'étaient très favorables, n'est pas du tout proportionné aux sacrifices que je devrais faire. » C'est ce raisonnement qui nous a évité les malheurs de la Grande Guerre 1914—18.

Capitaine Kurt Steck.

## Toujours et encore le casque!

Un journal allemand, la « Militär. Wochensblatt », vient de publier un article sur le casque d'acier actuellement en service dans l'armée allemande et il ressort de ses conclusions que cette partie de l'équipement du soldat allemand a autant de partisans que de détracteurs.

Les arguments de ces derniers méritent d'être examinés, car ils peuvent s'appliquer également au casque suisse, qui, du reste, n'a pas vu le jour dans notre pays sans amener de vives discussions quant à sa forme et son utilité.

Les officiers allemands reprochent au casque métallique son poids, qui constitue un supplément très appréciable à la charge déjà considérable du fantassin; son aspect poli que les peintures les plus mates n'arrivent pas à masquer, surtout par temps humide ou pluvieux; le fait qu'enveloppant presque complètement la tête, il rend à peu près sourd celui qui le porte et l'empêche d'entendre les commandements ou le sifflement des obus; qu'en outre, la forme des visières et des rebords rend l'emploi des récepteurs téléphoniques malaisé, ainsi que celui des jumelles télescopiques d'artillerie; qu'enfin il gêne considérablement le tirailleur dans la position couchée en appuyant sur la partie supérieure du sac et se prête mal à l'emploi du masque à gaz. D'autre part, l'auteur de cet article n'est pas très convaincu de l'efficacité du casque en tant que moyen de protection. Il reconnaît que, né de la guerre de position, il a rendu de grands services, mais il cite des exemples soit d'inefficacité complète, soit d'aggravation de certaines blessures dues au casque.

Pour lui, la rapidité de déplacement devant être une des facultés primordiales des troupes modernes, ce que nous approuvons pleinement, on doit s'efforcer de

limiter la charge du fantassin et du cavalier par la suppression du casque.

Il y a évidemment dans ce que l'on vient de lire quelques remarques parfaitement justifiées, mais d'autre part, nous ne pensons pas que la question du poids puisse entrer en ligne de compte, car si l'on songe que notre casque pèse de 1 kg 100 à 1 kg 300, selon sa grandeur, et que le modèle allemand ne diffère que très peu du nôtre, il devient évident qu'une charge supplémentaire d'un kilogramme et demi au plus, supportée non pas par les épaules, mais par la tête, ne doit pas être un gros obstacle à la liberté de mouvement d'un fantassin ou de tout autre soldat.

Par contre il est vrai que le casque affaiblit l'ouïe de celui qui le porte, qu'il brille lorsqu'il est mouillé et qu'enfin il est gênant dans maintes circonstances, mais quant à contester son efficacité, bien que nous n'ayons pas eu l'occasion d'éprouver en Suisse notre casque autrement que par des essais aussi sérieux que possible, nous pensons que c'est une grave erreur; car si l'on a constaté quelques cas où le casque s'est révélé inefficace et même dangereux, combien grand doit être le nombre des vies qu'il a sauvées sans même que ceux, qui sans lui auraient été voués à une mort certaine, ne s'en aperçoivent!

Non, nous prétendons que le casque métallique, soit suisse, soit allemand, s'il est fait d'un bon acier, est une protection excellente et que les petits désagréments qu'il procure au soldat en temps de paix seront en temps de guerre largement compensés par les services qu'il lui rendra.

Que diable, ce n'est pas de nos jours qu'un soldat refusera d'être chargé d'un kilogramme et demi de plus pour avoir peut-être la vie sauve!

E. N.

## Une confession . . . !

« Notre conscience est notre juge », a dit je ne sais quel homme célèbre par son intégrité et sa moralité, or sans vouloir jouer à l'homme célèbre, je me pique tout de même d'avoir une conscience, mais une conscience pour l'instant chargée d'une très vilaine action que je qualifierai presque d'abus de confiance. Aussi comme le meilleur moyen de l'alléger est sans doute d'avouer mon forfait, voici comment il fut perpétré et dans quelles circonstances je fus amené à le commettre.

Dimanche soir, 11 octobre, en revenant de Bienne où j'avais pris part en qualité de rédacteur du « Soldat Suisse » à la séance du comité central de l'A. S. S. O., je me trouvais assis, dans le direct qui arrive à Genève à 20 h. 16, à côté de deux messieurs à l'abord sympathique et qui conversaient à voix suffisamment haute pour que, malgré mon désir de ne pas être indiscret, je ne perdisse pas une parole de leur entretien.

« Mais oui, disait celui qui était assis à mes côtés, nous avons Maridor qui va à ces séances du comité central et tenez, justement aujourd'hui il est à Bienne pour l'une d'elle. Ah, je vous assure qu'ils y font du bon travail à ces séances et que ce n'est pas une sinécure que d'être membre du comité central! »

A ces mots, je vis que mon voisin était lui-même un membre de la section des sous-officiers de Genève et dans mon esprit germa aussitôt une diabolique pensée. Pourquoi ne pas profiter d'une occasion unique de connaître la vraie et sincère opinion d'un lecteur de langue française du « Soldat Suisse » quant à la manière dont je m'accuse de mon mandat de rédacteur?